

## 2 Politique

Réunion du ministre de l'Intérieur avec les partis politiques, hier  
La liste électorale sera révisée ce moisChristian G. KOUIGA  
Libreville/Gabon

EN prélude à la révision annuelle de la liste électorale, le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène publique, Pacôme Moubelet Boubeya a reçu, hier, au siège du ministère, tous les partis politiques légalement constitués, à raison de deux représentants par formation politique.

A cette occasion, le membre du gouvernement a donné l'information selon laquelle : la révision de la liste électorale, pour l'année 2015, aura lieu la deuxième quinzaine de ce mois d'octobre. Cette révision durera 45 jours. Les commissions d'enrôlement, au nombre de 156 dans l'ensemble du territoire national, seront mises en place dans chaque province par le gouverneur.

Sur ce, comme le stipule la loi, les responsables des partis politiques légalement reconnus ont été invités à communiquer, le moment venu, à raison de deux par camp politique, majorité et opposition, les identités de ceux qui seront appelés à les représenter au sein de ces commissions.

L'annonce du ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubeya, répond aux dispositions de l'article 37,



Photo : Aristide Moussavou

Le ministre de l'Intérieur a réuni les responsables de tous les partis politiques, parmi lesquels on peut reconnaître Mme Maganga Moussavou sur la photo de gauche ...



Photo : Aristide Moussavou

alinéa 6 de la loi n°7/96 du 12 mars portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée, qui dispose que : " la liste électorale fait l'objet d'une révision annuelle avec la participation des représentants de la Commission électorale nationale autonome et permanente et ceux des partis politiques ou groupements des partis politiques légalement reconnus de la majorité et de l'opposition".

La présence nombreuse des représentants des partis politiques légalement reconnus à cette invitation, démontre, à tout le moins, l'importance que les acteurs politiques (tous bords confondus) accordent à la question électorale dans notre pays. Satisfait et conscient de ce que c'est de la discussion que jaillit la lumière, le membre du gouvernement a remercié l'assemblée



Photo : Aristide Moussavou

réunie pour sa maturité et clairvoyance d'esprit. Qu'à cela ne tienne, ils ont été nombreux à avoir pris la parole pour faire part à leur hôte des questions qui demeurent, selon eux, toujours d'actualité. Léon Mbou Yembi, premier secrétaire du Forum africain

pour le développement (FAR) est revenu sur la nécessité qui s'impose, selon lui, de prendre en compte la problématique de l'interconnexion et l'authentification le jour du vote dans les bureaux de vote, pour des "élections crédibles et des lendemains électoraux apaisés".

Le leader de l'Arena, Richard Moulomba, et bien d'autres avant lui, ont demandé l'application des conclusions issues du comité ad hoc sur la biométrie. L'autre question débattue a porté sur le financement des partis poli-

... puis à droite, quelques acteurs politiques de premier plan.

tiques. Malgré le retard observé en 2014, le paiement pour l'année 2015 est en cours. Reste à finaliser les modalités avec le Trésor public.

La révision de la liste électorale étant annuelle, le ministre Moubelet Boubeya annoncé qu'il y aura, tout naturellement, une autre révision en 2016 qui est une "année électorale". Mais à la différence que la dite révision concernera également les compatriotes résidant à l'étranger.

Rappelons que l'opération n'a pas eu lieu l'année passée (2014).

## Coopération Gabon/TNC

## Un Accord de Siège lie désormais les deux parties

J-C.A  
Libreville/Gabon

Ce texte devra permettre à cette ONG de mettre son expertise au service de la préservation de l'environnement dans notre pays.

LE gouvernement gabonais ayant marqué son accord pour la signature d'un Accord de Siège avec l'ONG "The Nature Conservancy" (TNC), chargé de la conservation de la nature, la formalisation dudit accord a eu lieu, le 30 septembre dernier, à la salle des conférences du ministère des Affaires étrangères. La partie gabonaise était représentée par le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de l'Intégration régionale, Calixte Isidore Nsie Edang, et TNC par son directeur Programme Gabon, Marie-Claire Paiz.

A cette occasion, Marie-Claire Paiz a indiqué qu'en signant l'Accord de Siège,



Photo : JCA

La responsable de l'ONG TNC, Marie-Claire Paiz, répondant à la presse.



Photo : JCA

Le ministre délégué, Calixte Nsie Edang et la responsable de l'ONG TNC, Marie-Claire Paiz, lors de la cérémonie.

son organisme compte participer à la préservation de l'écosystème d'eau douce de notre pays, grâce à une collaboration franche avec les entités nationales en charge de la préservation de la nature. Et notre pays possède une biodiversité extraordinaire qui mérite d'être protégée. Son intérêt dans le cas du Gabon, est donc lié à la gestion des ressources d'eau douce, afin que celle-ci se fasse de manière adéquate, que les populations en bénéficient

et qu'elle contribue également au développement du pays, car entrant dans le pilier « Gabon Vert » contenu dans le Plan stratégique Gabon émergent. Pour sa part, le ministre délégué, Calixte Nsie Edang, après avoir rappelé que le Gabon est le deuxième pays francophone à accueillir TNC, après Haïti, a souligné que la présence de cette ONG dans notre pays n'est pas le fait du hasard, car le chef de l'Etat n'a eu de cesse de clamer son atta-

chement à l'un des piliers de son plan stratégique, à savoir le « Gabon Vert ». Aussi, tous ceux qui peuvent aider le Gabon à réaliser cette vision sont donc les bienvenues. Notre écosystème étant quotidiennement agressé, il y va de notre intérêt de le protéger, l'entretenir et le valoriser pour les contemporains et les générations futures. Aussi a-t-il affirmé compter sur TNC, car ses capacités peuvent amener à réaliser ce challenge consistant en

la préservation de la nature.

A la suite de ces propos, les deux parties ont procédé à la signature de l'Accord de siège qui compte 17 articles précédés d'un préambule.

Il est à noter que la coopération entre le gouvernement gabonais et TNC vise à faire progresser les priorités et objectifs du gouvernement, selon les capacités de TNC. Les secteurs d'intérêts communs comprennent la recherche, la

conservation et la gestion du patrimoine naturel du Gabon, en mettant un accent particulier sur la biodiversité aquatique, les ressources d'eau douce et la gestion de bassins versants. Elle vise également le développement et la mise en œuvre de nouvelles stratégies appuyant l'objectif du développement durable du Gabon, défini comme un juste équilibre entre le développement économique et le maintien du capital naturel du pays, la diffusion encadrée des connaissances concernant la biodiversité du Gabon et les bénéfices que la nature fournit aux habitants, le renforcement des capacités des professionnels gabonais dans différents aspects de la gestion et de la conservation des ressources naturelles. Ainsi, les actions à entreprendre par TNC se feront de manière coordonnées avec l'administration publique et devront au préalable faire l'objet d'accords spécifiques et de collaboration avec les différents ministères.